

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 12 Avril

## L'IMPOT SUR LES BOISSONS

Cette question est de celles qui préoccupent le plus les populations parce qu'elle touche à des intérêts nombreux et que les défauts de l'organisation actuelle sont connus de tout le monde. Il n'est personne, aujourd'hui, même les plus illettrés, qui ne sache que l'impôt sur les boissons viole d'une manière flagrante le principe de justice et d'équité qui doit être la base fondamentale de tout système fiscal.

Cette conviction est devenue pour ainsi dire générale et c'est grâce à elle que les pouvoirs publics ont été amenés à s'occuper de la réforme de cet impôt.

Nous devons constater que, depuis quelques années, l'initiative parlementaire a fait dans ce but, de louables efforts en déposant divers projets de réforme tendant à concilier les intérêts du trésor avec ceux des contribuables. Cette persistance a eu pour conséquence d'amener le gouvernement à se préoccuper de cette question.

Le ministre des finances prenant en considération les desiderata de l'opinion publique et s'inspirant des idées émises par plusieurs membres de la Chambre qui avaient déposé diverses propositions, a compris la réforme des boissons dans le projet de budget pour 1892.

« Nous avons cherché, dit le projet ministériel, à combiner le dégrèvement des boissons hygiéniques de façon à faire concorder l'action des villes et celle de l'Etat.

» A dater de la promulgation de la loi, il ne pourra plus être établi de nouvelles taxes d'octroi sur les vins, les cidres, poirées et hydromels.

Voilà qui est bien ; mais ce qu'il faudrait, ce serait résoudre la question des octrois existants ; c'est-à-dire arriver à leur suppression radicale. Les taxes d'octroi, en effet, ont un caractère particulièrement odieux, non seulement pour les citoyens

qui habitent les villes et à qui ils font payer plus cher les produits de première nécessité, mais encore aux habitants des campagnes. On se demande comment, dans un pays de liberté, on a pu laisser subsister si longtemps cette espèce d'inquisition ? que penser d'un système qui oblige tout voyageur entrant dans une localité possédant un octroi, d'ouvrir ses malles afin que les employés puissent les visiter à leur aise ? Est-ce que cela ne constitue pas une violation de la liberté individuelle ?

Le projet ministériel s'exprime encore ainsi :

« Dans les villes qui perçoivent un droit d'octroi sur les boissons, la suppression du droit d'entrée restera subordonnée à la disparition de la taxe municipale. »

De sorte que la suppression de l'impôt n'aura lieu que pour les villes qui consentiront à supprimer l'octroi : celles qui continueront à le percevoir, resteront soumises au régime actuel.

Ce procédé est bizarre, car il établit deux poids et deux mesures, ce qui est contraire au principe d'égalité qui veut que tous les citoyens soient égaux devant l'impôt.

Les localités où l'octroi n'existe pas, bénéficieront de la réforme et jouiront d'un dégrèvement sur les boissons hygiéniques, tandis que les localités qui conserveront à leurs portes les taxes de l'octroi, continueront, comme par le passé, à rester soumises au régime actuel, c'est-à-dire que leurs habitants seront obligés de payer les mêmes droits qu'ils payent aujourd'hui.

Pourquoi cette différence de traitement, contraire à l'esprit de justice ?

On objecte qu'il est des villes que la suppression de l'octroi mettrait dans l'impossibilité d'équilibrer leur budget, parce qu'elles ne pourraient se procurer les ressources nécessaires. C'est possible, mais ce n'est pas une raison pour les soumettre à un régime d'exception.

Le projet du gouvernement dit qu'il y

aurait moyen de parer à cet inconvénient par des centimes additionnels appelés « taxes de remplacement » parce qu'ils combleraient le déficit résultant de la suppression de l'octroi. Mais où prendrait-on ces centimes additionnels ? Sur quels objets porteraient ces « taxes de remplacement » ? Feraient-elles partie de la contribution mobilière, ou de l'immobilière ? Seraient-elles une taxe purement municipale ; voilà ce qu'il faudrait savoir et ce qu'il faudrait déterminer.

À notre avis, le but à atteindre c'est de supprimer l'impôt qui grève les boissons et l'octroi qui augmente d'une manière notable et désastreuse pour les petites bourses, qui sont les plus nombreuses, le prix des objets de première nécessité.

L'impôt sur les aliments et les boissons est inique au premier chef, car il est un encouragement à la fraude et à la falsification. Et, en outre, il viole d'une manière flagrante, le principe de la proportionnalité, car il pèse surtout sur la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, dont il conviendrait, au contraire, d'alléger les charges dans la mesure du possible.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 avril

### Les troubles dans les églises

Mgr d'Hulst. — La question que je viens porter à la tribune vise deux points : Est-il vrai que le président du conseil ait donné aux agents de police dès le commencement des troubles, des instructions générales tendant à faire respecter l'ordre dans la rue, mais à ne pas intervenir à l'intérieur de l'église ; si cela est, pourquoi les a-t-on données et comment peut-on les justifier ? (Applaudissements à droite. — Protestations à gauche.)

Il y a eu certainement une entente préalable entre les perturbateurs.

Cette campagne de désordre dans les églises n'a pas été limitée à Paris. Des troubles analogues ont eu lieu à Marseille, Beauvais, Nancy et ailleurs. (Très bien ! à droite.)

— « Le reste de leur accoutrement efféminé et aromatisé est fait de même. Leurs exercices sont de jouer, blasphémer, sauter, danser, voler, quiller, sans compter le reste, et suivre le roi partout et en toutes compagnies, ne faire, ne dire rien que... »

— Pour lui plaire, ajouta le huguenot.  
— Pour lui plaire, tu entends Crillon ! « Peu soucieux en effet de Dieu et de la vertu, se contentant d'être en la bonne grâce de leur maître qu'ils craignent et honorent plus que Dieu. » Tu sais, Crillon, qu'on a fait un poème sur les vertus et propriétés des mignons.

— Las ! Sire...  
— Je ne citerai point le poème, mais seulement cette fadèze, contenant les noms donnés par le peuple de Paris à ton roi.

— Vous me couvrez de confusion.  
— Ecoute :

« Henri, par la grâce de sa mère, incert roi de France et de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, marguillier de Saint-Germain-de-Lauxerrois et de toutes les églises de Paris, gendre de Colas, goudronneur des colets de sa femme et friseur de ses cheveux, mercier du palais, visiteur des estives, gardien des quatre Mendians, père des Blancs-Battus et protecteur des caputiers. »

— Sire ! ce sot peuple de manants, on le fait parler comme des orgues.

— C'est pourtant le bon peuple catholique de Paris. Hein ! comme il arrange son roi ?

— Il se plaira toujours, l'ingrat et têtu ! aux épigrammes et pasquils, pour s'en repentir ensuite.

— Pourtant le portrait est exact, tu ne saurais

Nombreuses voix à gauche. — On a bien fait !

Mgr d'Hulst. — Je demande au président du conseil si ses subordonnés ont dépassé ou trahi ses intentions et, au cas où il aurait bien envoyé les instructions sur lesquelles ceux-ci se sont appuyés, comment peut-on les justifier ? (Applaudissements à droite. Bruit à gauche.) Le droit qui appartient au clergé d'exercer la police dans les églises ne saurait le priver du droit d'appeler les agents de la force publique en vue d'assurer, dans certains cas, la sécurité des personnes dans les églises. (Applaudissements à droite.) La consultation juridique de 1835, signée d'Odillon Barrot, Berryer et Dupin, le reconnaît expressément.

M. Loubet, président du conseil, dit que jamais les instructions dont Mgr d'Hulst parle n'ont été données et qu'on saura faire respecter la loi tant par les perturbateurs que par les ministres du culte.

Après une réplique de Mgr d'Hulst et de M. de Colombet, approuvant la lettre de l'évêque de Mende, M. Ricard, ministre des cultes, annonce que l'évêque sera poursuivi.

En dehors de l'ordre du jour pur et simple repoussé haut la main, trois ordres du jour motivés sont déposés.

Le premier, présenté par Mgr d'Hulst invite le gouvernement à donner des ordres pour que l'administration intervienne chaque fois qu'elle en sera requise par les ministres du culte, afin de réprimer les désordres qui se multiplieraient dans les églises.

Le second, qui est signé par MM. Aynard, Francis Charmes et Léon Say, invite le gouvernement à réprimer les excitations qui partiraient de la chaire, comme les désordres qui pourraient être provoqués par des perturbateurs.

Enfin, M. Jourdan dépose le texte suivant :

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, et confiante dans son énergie, ordonne l'impression et l'affichage du discours de M. le ministre de la justice et des cultes dans toutes les communes de France et passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de Mgr d'Hulst, mis aux voix le premier, est repoussé par 363 voix contre 141.

Un nouveau scrutin donne la priorité à l'ordre du jour de M. Jourdan, qui, sur la demande de M. Desprès est mis aux voix par division.

La première partie, comprenant ces mots : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante dans son énergie » est adoptée par 322 voix contre 157.

La seconde partie, relative à l'affichage, est votée par 306 voix contre 183.

Enfin l'ensemble est adopté par 317 voix contre 165.

le nier. Ton roi ne fait que tournois, joutes, ballets, et force mascarades.

— Harnibieu ! il voulait un jour me montrer en ours.

— Tu en conviens. C'était pour te livrer à la risée de Quélus, Saint-Luc, Hautefort, d'O, d'Archant, de Ribérac, La Guiche, Montigny et d'autres mignons, tandis que lui, habillé en femme, le pourpoint décolleté, le cou orné d'un collier de perles et de trois collets de toile dont deux à fraize et un renversé, comme les portent les dames de la cour, l'aurait mené par les salles du Louvre avec un ruban rose.

— J'ai refusé, rouge de colère.

— Et l'on t'a ri au nez, pauvre Crillon !... La Florentine n'a-t-elle pas appelé à Paris les Gelosi, ces comédiens d'outre-monts, qui jouent en la salle de l'hôtel de Bourbon, à quatre sous par tête, de si licencieuses farces, que messieurs de la cour, assemblés en mercuriale, durent remonter au roi combien ces comédies étaient indécentes ? Et le roi qui passa condamnation, pour plaire à ses mignons, et ce bon peuple catholique qui se portait à l'hôtel en telle affluence, « que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en ont pas ensemble autant quand ils prêchent ! » Qu'en dis-tu, mon brave royaliste et pieux catholique ?

— Je suis mortifié et en grand honnissement.

— Veux-tu que je te narre encore cette autre fadaise, qu'en quittant Paris j'ai vu affichée par les carrefours, imprimée en gros canon :

« Peuple de Paris, qui vous levés matin pour gagner les pardons et le jubilé, ne sentez-vous point puant ? Car il y a tant de capitaines punais

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 16

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

### VII

LE CHATEAU D'USSON

— Crillon ! te voilà complice du petit Dieu Cupidon.

— Du roi, toujours du roi. Je veux la paix en France.

— Jarnigoi ! moi aussi. Allons à Usson.

— Maudit cotillon, murmura d'Aubigné. Si madame de Sauve est à Usson, tout est perdu.

En quittant Paris, le Béarnais n'avait regretté qu'une chose, mais quelle charmante chose ! Charlotte de Beanne de Simblançay, dame de Sauve, une des plus belles créatures de la cour, une des plus séduisantes sirènes de l'escadron volant de Catherine ! Henri faillit s'égorger pour elle, dans un duel sans témoins avec le duc d'Angoulême.

C'était déjà sa cinquième passion. Ses quatre premières avaient été Fleurette, la gentille fille du jardinier de Fézac ; mademoiselle de Tignonville Dayelle, la jolie Grecque, et la malheureuse Ca-

therine de Luc.

Las ! ce n'était que le commencement !... Et Henri avait vingt-quatre ans.

Il y avait encore une assez grande distance à parcourir avant d'arriver à Usson, qu'on voyait élever jusqu'au ciel son donjon élané, sur le cône de basalte qui lui servait de fondement.

Mis en excellente humeur par l'espoir de se retrouver à Usson, d'une manière si inattendue, avec la reine Margot, la belle madame de Sauve, Henri voulut jaser et causer.

— Donc, mon brave Crillon, dit-il, te voilà pour le moment en ligne avec les dames de la cour.

— Harnibieu, Sire ! ce n'est que pour le roi et la France.

— Beau roi que mon cousin Henri III !

— Ce n'est pas moins mon roi.

— Et quelle cour !

— Cornibieu ! je le sais bien. Sur ce chapitre, je suis de votre avis. Ce sont les mignons qui gâtent mon roi.

— Quand ce n'est pas le roi qui gâte ses mignons.

Crillon ne répondit point : il rongissait, rien que de songer à ce qu'était alors la cour.

— Ces beaux mignons, au maintien fardé avec ostentation, reprit Henri, ne font qu'imiter leur maître. « Ils portent leurs cheveux onguents, frisés et refrisés par artifice, remontants par-dessus leurs petits bonnets de velours, et leurs fraizes de toiles d'atour empoisées et longues de demi-pied, de façon qu'à voir leur teste dessus leur fraize... »

— Il semble, interrompit d'Aubigné, que ce soit le chef de Saint-Jean dans un plat.



Séance du 11 avril 1892

**Crédits pour le Soudan et le Dahomey**

Le crédit de 360,000 fr. pour le Soudan est mis aux voix et adopté par 387 voix contre 107. On aborde ensuite la discussion des crédits pour le Dahomey. Après une vive discussion, un incident provoqué par M. Mège, qui a amené l'intervention de M. de Freycinet, et un discours de M. Cavaignac, ministre de la marine, les crédits de 3 millions, demandés pour le Dahomey, ont été votés par 314 voix contre 177.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

Le Journal du Lot ne paraîtra pas le Jeudi-Saint.

**Ligue républicaine**

La Ligue républicaine des deux cantons de Cahors s'est réunie, dimanche, à la Mairie, sous la présidence de MM. Costes et Relhié, dans le but de préparer la prochaine liste municipale.

M. Costes ouvre la séance en remerciant les électeurs d'avoir répondu, en aussi grand nombre, à la convocation ; il fait appel à l'union, à la conciliation et croit de son devoir de présenter au choix des membres de la Ligue, les 25 conseillers sortants, en les priant de vouloir bien compléter la liste en choisissant les successeurs des deux manquants, l'un décédé, l'autre démissionnaire.

M. Dupas répond que 150 électeurs environ présents, ne sauraient avoir la prétention de représenter le corps électoral tout entier. Il faut que la liste des 27 candidats soit soumise à la discussion dans une réunion publique. Après quelques incidents par trop personnels, sur lesquels nous ne voulons pas insister, la réunion publique a été décidée et une commission de 9 membres, proposée par MM. Costes et Relhié, et acceptée par l'assemblée, est chargée d'élaborer une liste de 27 candidats au conseil municipal.

Voici la composition de cette commission :

- MM. Olié dit Beaugard, menuisier ;
- Agé, propriétaire ;
- Labro, conducteur des ponts et chaussées ;
- Dellard, ouvrier typographe ;
- Sarrazin, relieur ;
- Blanc Gabriel, représentant de commerce ;
- Rivière, représentant de commerce ;
- Ausset, négociant ;
- Germain, serrurier.

**Contributions indirectes**

M. Vigne, inspecteur des contributions indirectes dans les Hautes-Alpes, est nommé en la même qualité dans le département du Lot, en remplacement de M. Lacassagne, appelé à d'autres fonctions.

**Révision de la carte d'état-major**

Nous avons annoncé la décision du ministre de la guerre portant que les travaux de révision de la carte de France au 1/80000 seraient exécutés dans le département du Lot, à partir du mois d'avril 1892.

Un arrêté préfectoral en date du 29 février, a autorisé les officiers à circuler librement sur le

territoire des communes et à pénétrer dans les propriétés particulières pour l'accomplissement de leur mission.

Durant la semaine qui vient de s'écouler, les officiers chargés de ce travail topographique ont eu des réunions préparatoires à la préfecture, sous la direction de M. Faque, capitaine au 58<sup>e</sup> de ligne, attaché au service topographique de l'armée, chef de groupe. Ces messieurs procèdent, depuis samedi, aux opérations sur le terrain.

**Nomination**

M. Combarieu, archiviste du département du Lot, est nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique pour le comité des travaux historiques et scientifiques.

**Collège de jeunes filles**

Par arrêté en date du 8 avril courant, M. le recteur de l'Académie de Toulouse a nommé en qualité de maîtresse surveillante d'externat au collège de jeunes filles de Cahors (emploi nouveau) M<sup>lle</sup> Bize Blanche, pourvue du brevet supérieur, surveillante d'internat au collège de jeunes filles de Vic-Bigorre.

**Nos compatriotes**

Notre compatriote M. Girma, receveur de l'enregistrement et des domaines à Montignac (Dordogne), est nommé à Caussade, poste d'avancement.

Dans sa dernière séance, l'Académie française a décerné sur le concours Thiery, un prix de 2,000 francs, à notre compatriote M. G. Cavaignac, ministre de la marine, pour son remarquable ouvrage sur la Formation de la Prusse contemporaine.

**Revue divisionnaire**

Samedi M. le général de division Vincendon, est arrivé à la caserne à 10 heures et demie du matin pour passer la revue au 7<sup>e</sup> de ligne. Le régiment était en tenue de campagne, et la musique a exécuté l'hymne national.

Après cette inspection, le général donne 10 minutes à chaque bataillon, le premier, pour se mettre en tenue de sortie, le deuxième, en tenue d'hiver, et le troisième, en tenue d'été.

Toutes les compagnies, en commençant par la première du premier ont exécuté des marches, des feux de salves, etc., commandés par les officiers et les sous-officiers.

Ces exercices ont duré jusqu'à une heure, puis toutes les compagnies sont passées aux exercices de la boxe, du bâton et de la gymnastique.

Vers deux heures, M. Vincendon a passé la revue aux pelotons d'instruction.

Puis est venu le tour des réservistes. Le général s'est rendu ensuite à la salle d'honneur, accompagné de tout le corps d'officiers.

Il n'a quitté le quartier qu'à 4 heures du soir.

Notons que, pendant la revue des hommes, le commandant d'état-major a contrôlé les dossiers et inspecté les magasins de mobilisation.

Le même soir, les réservistes ayant terminé leur période de 28 jours, se rendaient gaiement à la gare, musique en tête.

**Bourses dans les lycées et collèges**

Enseignement classique. — 1<sup>re</sup> Série. — 14 candidats s'étaient présentés, 5 ont été définitivement reçus :

re, époux de Marguerite.

— Salut, capitaine ! que Dieu vous bénisse, dit Henri en descendant de cheval. Ayez soin, je vous prie, du blessé, de la malade et des enfants... Ah ! voilà Norbert, mon vieil écuyer et compaig de chasse. Le gibier donne-t-il toujours ? Nous ne faisons pas br-douille, j'espère... Et le chenil est-il bien amenté, quoyant, pas trop happe-lopin ?... Ah les bonnes clameuses que nous faisons ! C'est que je suis beau chasseur, mesieurs... Tiens ! voilà d'Aubiach, le page de madame Marguerite ! Bonjour, petit.

— Un fin espiegle déjà, bien qu'il n'ait pas encore qua orze ans ? ajouta d'Aubigné. Il porte avec humeur ses trous-es.

— Ah ! tu le connais ? Tu ne fais pourtant pas message d'amour, que je sache.

— J'aurais garde. Mais Péturneau faillit se noyer l'an dernier, en se baignant dans la Seine, près du P. tit Pré-aux-Clercs et de l'hôtel de Nesles.

Et vous vous êtes jeté à l'eau pour me sauver, dit le page en prenant la main du gentilhomme pour la baiser. Ah ! seigneur d'Aubigné, je ne l'oublierai de ma vie.

— Bi-n, mon page, la reconnaissance est une belle...

Le Béarnais, parvenu au pied du grand escalier du corps principal, interrompit brusquement sa phrase de moralité, pour s'écrier avec vivacité et l'œil enflammé :

— Ventre-saint-gris, j'aperçois madame...

— Bon, se dit d'Aubigné, notre diable à quatre a flairé le cotillon.

Mais déjà Henri s'était repris :

Ce sont par ordre alphabétique : MM. Delpuch, Laurié, Laval, Magot, Peyrichou.

2<sup>e</sup> Série. — Présentés, 3, admis, 2.

MM. Barriéty et Marre.

4<sup>e</sup> Série. — Présentés, 4 admis, 3.

MM. Carayon, Murat et Talayssat.

5<sup>e</sup> Série. — Présentés, 2, admis, 2.

MM. Sabouroux et Tauran.

Enseignement moderne. — 1<sup>re</sup> Série. — Présentés, 10, admis, 1.

M. Belargé.

2<sup>e</sup> Série. — Un seul candidat s'est présenté et a été admis, M. Châtain.

**Vacances de Pâques**

Les vacances de pâques dans les lycées et collèges commenceront le 13 et finiront le 25 avril.

**M. le général Verrier**

M. le général de division Verrier, ex-commandant de la 66<sup>e</sup> brigade à Cahors, commandant actuellement la 29<sup>e</sup> division d'infanterie et les subdivisions de région de Digne, de Toulon et de Marseille, joint à ses fonctions actuelles, à dater du 9 de ce mois, le commandement de la subdivision de région d'Antibes.

**Revue de gendarmerie**

Nous rappelons que c'est demain matin, 13 courant, que M. Roussange, lieutenant-colonel de la 17<sup>e</sup> légion (bis) de gendarmerie, passera sur la place d'Armes, la revue des brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Cahors.

**Fédération des Travailleurs de Cahors**

Contrôle. — Les membres de la commission de vigilance nommée par les syndicats sont priés de se réunir mercredi soir, à la Mairie, à 8 heures précises, pour y vérifier les comptes de gestion du Comité Central.

Congrès. — Les membres des chambres syndicales adhérant à la Fédération sont priés de se réunir vendredi soir, à 8 heures précises, à la Mairie, pour le 2<sup>e</sup> congrès annuel de 1892.

Ordre du jour : Compte rendu de la gestion financière du Comité Central ; Conseil de Prud'hommes.

Pour le Comité Central :

Le Secrétaire : J. DUPAS.

**Banquet ouvrier**

La chambre syndicale des ouvriers mineurs, terrassiers et manoeuvres organise, pour le 1<sup>er</sup> mai prochain, un banquet auquel seront admis les membres de la presse et tous les ouvriers sans distinction.

La cotisation est de 3 francs. On peut se faire inscrire jusqu'au jeudi 28 avril inclus, chez M. Bonneville, secrétaire, rue Vayrols, n<sup>o</sup> 4, et chez M. Garrigou, trésorier, rue des Badernes, n<sup>o</sup> 18.

**La fête velocipédique du 24 avril à Cahors**

Voici le programme de la fête velocipédique : Le 24 avril, de 10 h. du matin à 2 h. du soir, arrivée et réception par des commissaires délégués des velocipédistes étrangers.

A 2 heures, concentration du meeting, dont voici l'itinéraire : Place d'Armes, boulevard Gambetta, rue du Lycée, Pont Valentré, Quai extérieur de la Fontaine des Chartreux, Pont

— Madame Marguerite, ajouta-t-il pour le décorum et afin de sauver les apparences.

— La reine, ses dames et ses beaux esprits, acheva Clignancourt.

— Harnibieu ! s'exclama Crillon, je vois maître Montaigne.

En effet, au haut de l'escalier, attendaient Marguerite, la comtesse de Duras, sa dame d'honneur, Charlotte de Sauve, le vieux Montaigne et plusieurs poètes du temps, tels que Casaubon, Jean Dorat, Philippe Desportes et le célèbre Ronsard.

Le roi, stimulé par l'espoir, mettait agilement le pied sur la première marche, lorsqu'il se sentit tiré par le manteau. Il se retourna et reconnut Gargantua.

— Et mon feu ! demanda le rétre le plus tranquillement du monde, faisant nargue de l'étiquette.

— C'est vrai, tu n'oublies pas l'essentiel. A la bonne heure !... Hé ! Norbert, vite, qu'on fasse rôtir un bo-arret au capitaine Gargantua.

— Un pourret ! fit l'Allemand, qui ne connaissait pas ce vieux nom français d'un p'tit veau.

— A moins que tu n'exiges un bouvillon, (un jeune bœuf).

— Dame ! un feu, c'èdre un jeune pœuf.

— Le bourret est plus tendre, tu m'en diras des nouvelles.

Et Henri vola vers les dames, tandis que le rétre se dirigeait du côté du serdeau, on office, dont il devinait l'emplacement pour ainsi dire d'instinct, tout en grommelant devers soi :

— Un feu, c'est burtant un jeune pœuf... Un

Louis Philippe, route de Millau à Tonneins, rue des Jacobins, Pont Neuf, Quai Champollion, Quai Ségur, Cours Vaxis, boulevard Gambetta, rue de la Liberté, place Champollion, Quai de Regourd, route de Cahors à Figeac. — Repos à Larroque. — Route de Cahors à Figeac, chemin de Cahors à Larroque, rue de la Barre, place Thiers, boulevard Gambetta, rentrée au Club.

A 7 heures, grand Banquet.

La cotisation fixée à 4 francs, devra être adressée soit personnellement par chacun des adhérents, soit collectivement par les membres d'une même Société, avant le 18 avril, à M. Filhol, trésorier du Véloce-Sport Cadurcien, café Tivoli (siège du Club), Cahors.

A 9 heures, réunion dans les salons du grand café Tivoli, où il sera donnée une soirée artistique et amusante.

C'est surtout à cette soirée que se produiront les surprises annoncées.

**Incendie**

Samedi, vers 8 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans le grenier du sieur Pierre Cassagne, boulanger et limonadier au faubourg Cabessut.

Le feu a pris naissance dans une certaine quantité de paille qu'on avait rentrée dans la journée.

Les secours ont été rapidement organisés par les pompiers et par les diverses autorités civiles et militaires.

A signaler, le sergent des pompiers, Alaux, qui a pénétré dans une chambre remplie de fumée, enveloppée par les flammes et n'a abandonné ce lieu de danger que sur les ordres du capitaine.

Nos félicitations au brave sergent Alaux dont le courage et l'énergie, en ces occasions, ne lui font jamais défaut.

On ignore encore les causes de l'incendie.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 12,500 fr. environ.

**Avis aux viticulteurs**

Les cours pratiques de greffage, donnés dans une des salles de la mairie par MM. Maury, Calendris (Pierre) et Guilhou auront lieu, dorénavant, le dimanche, à 2 heures du soir.

**Adjudications**

Deux erreurs se sont glissées dans notre numéro de samedi :

La première est relative aux adjudications des chemins vicinaux, des communes de Saint-Cyprien, Le Boulv et Calamane ; ces adjudications que nous disions devant avoir lieu à la Préfecture, auront lieu, au contraire, au chef-lieu de ces communes.

**Chasse**

La deuxième est relative à la chasse à la bécasse et aux oiseaux de rivière, que nous disions se fermer le 20 avril, tandis que c'est le 31 mars que cette clôture a eu lieu.

**RAPPORT DE M. REY**

SUR L'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE ET LA CREATION D'HOPITAUX-HOSPICES CANTONAUX (Suite)

**Secours à domicile et à l'hôpital**

I. — L'article premier du projet de loi prescrit que le traitement des malades se fera surtout à domicile et qu'on n'aura recours à l'hôpital,

pourret, che ne gonnais bas ça.

A côté du serdeau, se trouvait le tinel, qui était la salle à manger des officiers et servants du château. Une belle rangée de flacons, de pièces de venaison froides et de pâtés que notre aventurier y vit sur un dresseur monumental, réjouit son œil et son odorat.

Il entra sans façon et s'empara d'une dame-jeanne dont la grosseur et le ventre rebondi lui promettaient bombance.

Il voulut boire sans perdre de temps, mais le bouchon tenait bien.

— Der Teufel ! si ch'avais mon schoert, che lui ferai sauter... le coulot à cette flasche. Mais che n'ave plus que ma tague. Essayons douchurs !

Avec la poignée de sa dague, il chercha à décapiter la dame-jeanne.

Le bruit attira l'écuyer bouteillier, vieux serviteur qui se mit fort en colère contre la hardiesse du brave allemand.

— Ah ! du mecherches querelle, doi ! dit le rétre, et il lui lança tranquillement un coup de pied au haut des chausses.

L'officier dégaina son épée.

C'était une vieille lame plombée du temps de Philippe Auguste, empruntée à la salle d'armes d'Usson, un vrai flambard, lourd et massif. La vue de cette arme rappela au rétre sa flamberge allemande.

— Oh ! fit-il, v'la mon affaire.

(A suivre.)



tal qu'exceptionnellement. Nous devons donner les raisons de cette préférence, car il y a des partisans de l'hospitalisation dans tous les cas. Un des membres de la Commission, M. Dejardin-Yerkinder, a même déposé une proposition de loi qu'il avait déjà présentée sous la précédente législature et qui tend à la création d'hospices cantonaux destinés à soigner les malades indigents et à recueillir les infirmes et les vieillards du canton. Mais la Commission, tout en rendant hommage aux sentiments qui ont inspiré notre collègue, n'a pas cru devoir l'adopter pour les raisons suivantes :

Il est incontestable que les malades seraient mieux logés, mieux nourris, soignés avec plus de propreté, et que les prescriptions du médecin seraient plus fidèlement exécutées à l'hôpital qu'au sein de la famille. Cependant, malgré ces conditions favorables, la guérison est plus rare à l'hôpital qu'à domicile. — les statistiques en font foi. — Rien, en effet, ne remplace l'air pur de la campagne ainsi que l'isolement et, malgré les progrès accomplis, toutes les précautions antiseptiques ne feront jamais disparaître complètement les inconvénients de l'air confiné.

Il est un autre raison, celle-ci d'ordre moral, qui milite en faveur du traitement à domicile. C'est que, en général, le paysan redoute l'hôpital et préfère rester au milieu des siens. On ne saurait trop respecter ce sentiment, surtout chez une personne affaiblie par la maladie. Il n'est pas bon, du reste, d'habituer les indigents à quitter leur famille dès qu'il sont malades, ni la famille à se décharger sur l'hôpital des soins qu'elle doit à ses membres. Ce système aurait pour résultat de relâcher les liens de la famille, qui ne tendent déjà que trop à s'affaiblir. Il faut qu'on sache, au contraire, que si la collectivité doit venir au secours des indigents pour les dépenses qu'ils ne peuvent supporter, il appartient à leurs proches de leur donner les soins physiques et les consolations morales qui sont en leur pouvoir.

Mais la raison capitale, décisive qui doit faire adopter le traitement à domicile comme la règle générale, c'est l'économie énorme qu'il réalise sur le traitement à l'hôpital. Il ne faut pas perdre de vue que si l'assistance médicale ne s'est pas établie dans les campagnes, comme dans les villes, c'est uniquement à cause du manque de ressources.

Si on veut que la loi soit appliquée et atteigne le but qu'on se propose, il faut s'attacher à la faire fonctionner aux moindres frais possibles et éviter de mettre à la charge des communes et des départements des dépenses trop lourdes qui la rendraient impopulaire et compromettraient son avenir. Or, l'hospitalisation de tous les malades et la création des nombreux hôpitaux qui en seraient la conséquence deviendraient des mesures ruineuses pour nos populations rurales.

Que coûte, en effet, un malade soigné à domicile ? D'après les chiffres donnés dans l'exposé des motifs du Gouvernement, le traitement revient à 7 fr. environ. Que coûterait-il à l'hôpital ? En admettant seulement un prix de journée d'hôpital de 1 fr. 25 et un séjour de 30 jours, évaluations qui sont au-dessous de la moyenne, on trouve, sans compter les frais de transport du malade, une dépense de 37 fr. 50, somme au moins cinq fois plus forte que la première, ce qui équivaut à dire qu'un malade soigné à l'hôpital coûterait autant que cinq malades soignés à domicile.

Et maintenant, si nous recherchons les dépenses qui résulteraient de la construction des hôpitaux cantonaux, nous reconnaitrons qu'elles s'élèveraient à un chiffre tel que l'intérêt seul du capital immobilisé dans ces édifices serait plus que suffisant pour assurer l'assistance à domicile du canton tout entier. On estime, en effet, à 70,000 ou 80,000 francs en moyenne la construction d'un petit hôpital cantonal avec son mobilier. Ajoutons à cette première mise de fonds l'entretien du bâtiment, les dépenses du personnel, les frais occasionnés par les malades, on arrivera à un chiffre considérable. Le coût de chaque lit ne ressortira pas à moins de 400 à 500 francs par an, en sorte que, pour un hôpital d'une quarantaine de lits, la dépense annuelle ne serait pas moindre de 16,000 à 20,000 francs. De tels chiffres suffisent, ce nous semble, pour condamner le système des hôpitaux cantonaux et de l'hospitalisation étendue à tous les malades.

II. — Dans l'esprit du projet de loi, l'envoi des malades à l'hôpital n'aura lieu que lorsqu'il sera impossible de les soigner utilement et à domicile. Or, ce cas se présentera assez rarement. Aussi croyons-nous que, en général, les hôpitaux existants suffiront et qu'on n'aura à recourir à la construction de nouveaux établissements que d'une manière tout à fait exceptionnelle. Des enquêtes répétées ont établi, en effet, que dans les hôpitaux de province, il y a au moins 40 0/0 de lits qui restent vacants. On a remarqué aussi que beaucoup de lits étaient occupés par des vieillards qui pourraient être secourus avec avantage et économie à domicile. On compte qu'il y a en France, Paris excepté, environ 50,000 lits d'hôpital. Si, pour rester au-dessous de la vérité, on calcule non sur la proportion de 40 0/0 de lits vacants, mais seulement sur celle de 30 0/0, qui

a été constatée pendant l'hiver, on trouve qu'on pourra disposer de 15,000 lits au moins. Or, le nombre des malades à hospitaliser sera de 65,000. En mettant à 30 jours la moyenne de leur séjour à l'hôpital, nous aurons à faire face à 1,950,000 journées de malades. Les 15,000 lits disponibles multipliés par les 305 jours de l'année nous donnent 5,475,000 journées, chiffre bien supérieur, comme on voit, à celui qui est nécessaire.

Si ces lits étaient convenablement répartis, il n'y aurait donc pas à craindre d'en manquer, mais il pourra y avoir surabondance ici et disette ailleurs. Dans les rares départements où ce dernier fait se produira, il sera toujours possible de subvenir aux besoins du service, soit en mettant de nouveaux lits dans des salles inoccupées ou assez vastes pour les recevoir, soit en adjoignant au corps de bâtiment principal un ou plusieurs pavillons relativement peu coûteux. On évitera ainsi d'immobiliser des sommes considérables pour des établissements nouveaux ; le même personnel suffira malgré l'augmentation de travail et le prix de journée du traitement diminuera d'autant plus que les malades seront répartis entre un moins grand nombre d'hôpitaux.

(A suivre).

## Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

LA VIGNE

(Suite)

La bonne réputation qu'il avait acquise dans la culture de la vigne où, sous ses ordres je fis mon apprentissage, m'a honoré de la confiance de MM. le sénateur Calmon, le général de St-Georges de Lacomé, Canguel de Cahors, de madame Chalvet de Gachard, M. de Fontenilles de Soucirac, M. Taillade de Gourdon, du Petit-Séminaire, etc., etc., chez lesquels depuis 10 ans, je plante, je greffe, je taille, etc. Aussi, enhardi par les bonnes barriques de vin récoltées dans ces riches maisons, les principaux propriétaires du pays ont-ils voulu essayer et comme je suis l'homme de tout le monde, avec Bauciau Pierre et Pagès Ludovic, mes aides, nous suffisons à peine aux commandes.

Si vous croyez, monsieur l'Instituteur, que nos observations puissent être utiles à vos élèves, entrez dans la vigne de M. Calmon-Maison ; de grand cœur, sans nous préoccuper des critiques qui pourraient nous venir des confrères de talent, nous vous ferons part de nos remarques.

Plantation

Les meilleurs moments de planter la vigne dans le Causse est celui qui suit la chute des feuilles : novembre et décembre sont très bons pour cela. Dans les pays humides on doit laisser passer les grands froids ; les plants à moelle abondante gèlent facilement. Chez nous les plantations du printemps réussissent également bien, pourvu que le temps ne soit pas trop sec. La vigne veut de la chaleur ; le nord ainsi que le voisinage des grands bois lui sont nuisibles.

Avant l'apparition du phylloxera, nous plantions toutes les vignes en bouture et au palfer, à la barre ; l'expérience de quelques années nous a fait abandonner ce système qui ne convient pas au plant américain.

Une vigne plantée de suite après l'arrachage d'une ancienne réussit rarement, même dans les terrains très propres à cette culture. Aujourd'hui, dans un sol bien préparé à cet effet, nous faisons des trous de 25 centimètres environ en tout sens, espacés de 1 m. 50 et alignés par le cordeau à 2 mètres sur des lignes parallèles, où nous ne plantons que du plant américain ordinairement greffé venant de la pépinière.

Dans nos terres légères, un bon labour avant la plantation, fait trouver la nourriture, le suc nécessaires, mais dans tout autre sol, il faut un défoncement profond.

Greffage

Je compte les cépages à production directe ; je ne leur connais d'autres avantages que de coûter fort cher, aussi je greffe moi-même.

— Comment fait-on pour greffer ?

— Il existe plusieurs procédés : Je connais la greffe en fente, la greffe dans l'embouchure de deux branches, la greffe anglaise sur le côté, la greffe Cadillac, la greffe Salgues, etc., etc. Toutes ces greffes sont bonnes, mais je m'en tiens à la greffe en fente et à la greffe anglaise, plutôt à la première qu'à la seconde si la grosseur du sujet le permet.

Le temps n'est pas chaud, prenons ces fortes boutures d'environ 30 centimètres que j'ai coupées sur trois bourgeons, et allons à l'abri dans la maison.

— Vous avez une machine à greffer ?

— Oui, j'ai un outil très commode pour opérer sur table, mais d'une application plus difficile pour le greffage sur place (1).

Regardez bien, avec mon couteau toujours tranchant comme un rasoir, je coupe les deux tiges (greffe et portegreffe) en bec de flûte ; sur le biseau, je fais une entaille à une certaine profondeur, puis je joins les deux bouts par les fentes correspondantes.

Il reste à ligaturer ; autrefois je me servais de fil de laine ou de coton. J'emploie maintenant du raphia et de préférence le bouchon. Cette dernière manière réunit toutes les conditions de réussite ; sa solidité est complète, elle se trouve à l'abri de tout déplacement et des changements de température. Une fois la greffe faite, je ne m'en occupe plus ; le temps achève mon travail.

Avec ce système de ligature que j'ai adopté, pour la greffe sur table, à l'exclusion de tout autre parce qu'il m'a prouvé sa supériorité, j'évite l'émission des racines du greffon toujours ennuyeuses. Sans conteste, ce mode est le plus parfait ; mes résultats sont de 70 à 80 0/0.

C'est simple et à la portée de tout le monde. Avec cette pince, je serre fortement les deux moitiés du bouchon sur le joint des deux bois toujours de la même grosseur ; faites tenir ces trois bouts de fil de fer, tout sera fini.

Le prix des bouchons est de 10 fr. le cent.

Nous avons vu la greffe anglaise ; passons à la greffe en fente.

Je fends comme ça le portegreffe, non au milieu pour ne pas endommager la moelle. Je choisis les greffons de la même grosseur et j'enfonce de manière que les écorces se correspondent exactement, puis je ligature comme nous avons dit. Les sections du greffon faites avec un bon canif ont de plus nombreuses reprises que celles qui ont été machées avec un mauvais couteau.

(1) On désigne ainsi la greffe opérée dans les vignes.

(A suivre.)

J. MEULET,  
Instituteur public à Gourdon.

### Gourdon

Jeudi, dans l'après-midi, deux jeunes gens de Gourdon qui avaient constaté depuis quelques jours la présence d'un paquet dans le lac de Mourliac, eurent la curiosité de savoir ce qu'il contenait. L'un d'eux, s'étant accroché à une branche d'arbre, réussit à faire venir sur le bord avec une sarcelle dont il était muni, le fameux paquet. Qu'on juge de la surprise de ces jeunes gens lorsqu'ils virent, enveloppé dans des linges, le corps d'un enfant nouveau-né. M. Pénatier, commissaire de police, informé de cette lugubre trouvaille, en prévint aussitôt M. le procureur de la République qui lui préservit une enquête, et vendredi, M. Coiffard, procureur de la République, M. Vialle, juge d'instruction, accompagné de M. Guibert, son greffier, se sont rendus avec M. le docteur Larroque à l'hospice de notre ville, où il a été procédé à l'autopsie de l'enfant. Il a été reconnu qu'il était né vivant, viable et à terme et qu'il avait respiré. Les magistrats se sont ensuite rendus à Mourliac faire des constatations et prendre des renseignements. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

### Accident

Un bien regrettable accident est arrivé, dimanche dernier, à M. Liéol, maire de Gourdon. Comme il sortait, vers les dix heures du soir, du café du Phénix, son pied droit glissa sur une pierre et il tomba à terre. N'ayant pu se relever, il dut recourir à l'obligeance des passants pour regagner sa demeure.

M. le docteur Larroque, immédiatement appelé pour lui donner des soins, constata la fracture du péroné de la jambe droite.

### Eclairage électrique

M. Vergnes de Castelpers, entrepreneur de l'éclairage électrique, vient d'adresser à M. le maire de Gourdon une lettre dans laquelle il annonce que toutes les machines sont prêtes et passées à l'essai et que les ouvriers vont se mettre immédiatement à l'œuvre.

### Postes et Télégraphes

La Compagnie d'Orléans ayant consenti à ouvrir la gare de St-Clair à la télégraphie privée, M. le directeur général des postes et des télégraphes a décidé que ce nouveau service commencerait à fonctionner le 11 avril courant.

Cette gare acceptera au départ des télégrammes de toute provenance, mais n'admettra à l'arrivée que ceux à distribuer dans son enceinte ou adressés : *Télégraphe restant.*

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

## FÊTES DE PAQUES

1892

Extension de la durée de validité des Billets  
Aller et Retour

À l'occasion des **Fêtes de Pâques**, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au Mardi 26 avril inclus la durée de validité de ses billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, pendant la période du mercredi 13 avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

### AVIS AUX VITICULTEURS

Comme fin de saison, M. Séguela, père, horticulteur à Cahors, offre de beaux PLANTS greffés et bien soudés sur Riparia, en **bonnes espèces du pays**, au prix de 18 fr. le cent ou 180 fr. le mille. C'est un vrai service rendu aux viticulteurs, qui s'empresseront d'adresser leurs commandes, la saison n'étant pas encore trop avancée pour la plantation.

### OTHELLOS

100,000 racinés, premier choix, à 42 fr. le mille. Collection de plants directs, porte-greffes, boutures et racinés, à des prix très modérés. Envoi franco du prix courant sur demande. S'adresser à M. Victor Combes, à Vire, par Puy-l'Évêque.

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, brouillures chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !



**PILULES GICQUEL, la Boîte 1<sup>fr</sup> 50**

### AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

### BULLETIN FINANCIER

du 11 Avril 1892

Le marché est très calme mais toujours très ferme. On ne paraît que très peu préoccupé de la discussion qui doit avoir lieu aujourd'hui à la Chambre relativement aux crédits demandés pour le Dahomey.

Les marchés étrangers sont assez bien tenus. Les affaires vont encore se rarifier à l'approche des vacances de Pâques.

Le 3 0/0 est à 96.87 1/2 le nouveau à 96.85. Les institutions de crédit maintiennent leurs cours. Nous retrouvons la Banque de Paris à 717.50, et le crédit Lyonnais à 757.50. Léger progrès sur le Crédit Foncier à 1181.15.

Nos grands chemins sont fermes. Le Suez a toujours un marché assez animé à 2756.25.

Bonne tenue des fonds étrangers en général, seuls les fonds Russes sont un peu lourds. L'Italien a les honneurs de la journée, il clôture à 89.45. L'Extérieure ainsi que les fonds ottomans varient peu.

Le Portugais s'avance à 27.48 sur la nomination du délégué du gouvernement auprès des porteurs de titres Portugais.

En Banque, la part de Soufres Romains reprend. Le développement de la production qui est en progrès de 45 0/0 a ramené les demandes.

La Morena fait bonne contenance au milieu de la faiblesse des autres valeurs de ce titre. L'action des Phosphates de France est demandée à 561.25.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :  
1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.  
— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réductif, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)  
Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 406 (Orléans)  
Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Pas de négligence

Si vous éprouvez des maux de tête, si la digestion se fait mal, si l'y a embarras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, nous ne saurions trop vous engager à avoir recours aux **Pilules Gicquel**, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Vous éviterez maux de tête, névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Ces excellentes **Pilules Gicquel** sont aussi très salutaires contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU DE LÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Paris, 378, rue Saint-Honoré.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDÉ est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & P<sup>tes</sup>.

**LISEZ** le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publiés régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Échéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

S fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La **Physique populaire**, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La **Physique populaire** est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'Énergie lumineuse, l'Énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné le **Physique populaire**.

La **Physique populaire** est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

LA NEW-YORK COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE SOMMAIRE DU 47<sup>me</sup> COMPTE-RENDU ANNUEL

1<sup>er</sup> Janvier 1892

Recettes en 1891 :

Primes d'assurances et capitaux viagers	Fr. 136.073.147 26	
Intérêts, loyers, etc.	29.011.218 22	165.084.365 48

Dépenses en 1891 :

Sinistres et assurances mixtes	Fr. 37.077.759 94	
Rentes viagères, bénéfices aux assurés et rachats	28.592.241 55	
TOTAL PAYÉ AUX ASSURÉS	Fr. 65.670.001 49	
Commissions	20.305.774 49	
Frais d'agences, honoraires aux médecins, publicité, etc.	8.036.058 51	
Impôts, appointements et frais divers	6.829.716 42	100.841.550 94

Actif :

Immeubles	Fr. 64.409.390 85	
Valeurs mobilières	402.409.015 57	
Prêts sur première hypothèque	110.937.805 42	
Prêts à court terme, sur titres	23.585.557 50	
Prêts de primes sur Polices	2.703.711 70	
Espèces en caisse, en banque et banques de dépôt	31.462.658 31	
Intérêts courus au 31 décembre 1891	2.928.308 45	
Primes encore à encaisser, appartenant à l'exercice	14.285.386 81	652.721.834 64

Passif :

Réserve légale pour contrats en vigueur	Fr. 567.111.418 47	
Sinistres en voie de règlement, sommes non réclamées	6.629.568 33	
Tous autres articles du Passif	512.494 52	574.253.481 32

Excédent de l'Actif d'après les bases légales :

Bénéfices afférents aux Polices d'Accumulation	Fr. 50.566.279 58	
Excédent général	27.902.073 71	78.468.353 29

En 1891, la Compagnie a émis 52.746 Polices, assurant Fr. 791.186.269 »  
Au 1<sup>er</sup> janvier 1892, les contrats en cours étaient au nombre de 193.452, assurant un capital de Fr. 3.186.329.075 »

DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'EUROPE :

16, Boulevard des Italiens ; 1 et 3, rue Le Peletier, PARIS

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, de l'Institut; Hartwig DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. Camille DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; D<sup>r</sup> L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine; C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de l'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de

Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant  
Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAURENT, C<sup>o</sup>, 16, Boulevard des Italiens, PARIS

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les libraires.

**CADRE DU LOT**

En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

**PHOSPHATE DE FER** de LERAS, D<sup>r</sup> Es-Sciences  
Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats.  
DÉPOT : Toutes Pharmacies.

**SIROP PHÉNIQUE** de VIAL, Pharm. à Paris  
Combat les microbes ou germes des maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les **Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements.**  
DÉPOT : Toutes Pharmacies.

**A LOUER UN APPARTEMENT**  
AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE  
Composé de 9 pièces  
Maison LUTZY, aux Hortes  
Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**PROFITS** de 5 à 10% assurés sans risques MOYEN de RÉALISER BÉNÉFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.  
COCHRANE and SONS, Stockbrokers  
13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES  
Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe